

# Conférence internationale IFLA-ILDS (Interlending and document supply)

Paris, 4-6 octobre 2017

Présentation

## Thématique :

**No Library Left Behind: Cross-Border Resource Sharing**

## Date et lieu de l'événement :

**4-6 octobre 2017 – Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) – 65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris.**

## 1. Présentation :

L'utilisation partagée des collections des bibliothèques contribue à la dissémination et à l'échange des connaissances. Le prêt de documents originaux (PEB), la fourniture d'extraits sous format papier ou numérique (FDD) et le prêt de documents numériques (PNB)<sup>1</sup> représentent les moyens à disposition des bibliothèques académiques ou publiques pour ouvrir au niveau national, mais aussi à l'échelle du monde leurs collections.

Au niveau national, nombreux sont les pays qui se sont engagés dans un processus de modernisation de leur système de prêt. C'est notamment le cas en France, dans le cadre du dispositif CollEx, où l'ABES et le CTLES ont proposé des solutions innovantes : mise en place d'un service de PEB réservé aux chercheurs et enseignants chercheurs, mise en place d'un service de facturation centralisée.

La problématique de la modernisation du prêt à distance est l'un des enjeux des prochaines années à la fois pour les bibliothèques inscrites au sein du réseau de l'IFLA que pour toutes celles qui ne le sont pas.

Les sujets développés lors de cette manifestation porteront sur les moyens d'innovation de partenariats existants et le développement de nouveaux réseaux. Il s'agira aussi de présenter les moyens mis en œuvre pour satisfaire les besoins des lecteurs. Les discussions relatives aux différents modèles économiques constitueront l'un des points forts de ces échanges.

### 1.1 La candidature du CTLES

Créé en 1994, le CTLES a le statut d'établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les missions historiques du CTLES placent l'établissement dans la catégorie des silos à livres, missions dévolues traditionnellement aux bibliothèques de dépôt pour les documents imprimés. L'action de l'institution a été toutefois diversifiée avec la mise en œuvre du décret n°2014-320 du 10 mars 2014 qui confie à l'établissement un rôle majeur dans la mise en place et le suivi des plans de conservation partagée des périodiques (PCP) qui sont développés au niveau national.

Le périmètre d'action du CTLES est étendu au niveau national et s'est enrichi d'une nouvelle mission. Cette dernière se traduit par une participation active, quoiqu'encore

---

<sup>1</sup> **PEB : prêt entre bibliothèques ; FDD : fourniture de documents à distance ; PNB : prêt numérique en bibliothèque**

modeste, dans la coordination des politiques d'acquisition des établissements partenaires du CTLes. Elle a aussi des incidences sur la nature des collections que le CTLes est amené à accepter dès lors qu'il s'agit des collections qui lui sont cédées et qui constituent son fonds propre. L'établissement est à présent un levier incontournable dans la définition des orientations prises par son ministère de tutelle dans les chantiers de l'information scientifique au sein du réseau documentaire français. C'est à ce titre qu'il est appelé à coordonner une politique nationale pour la conservation partagée des périodiques. Les activités de l'établissement sont illustrées et détaillées sur le site web à l'adresse suivante : <https://www.ctles.fr/fr>

Avec une capacité représentant plus de 120 kilomètres linéaires, il stocke aujourd'hui plus de 70 kilomètres linéaires de documents, soit plus de 3 millions de documents imprimés, et offre un catalogue riche de près de 400 000 notices bibliographiques correspondant aux documents qui lui appartiennent en propre.

Le CTLes met également les collections qu'il conserve à la disposition de la communauté scientifique, en étant un important opérateur pour le prêt entre bibliothèques. Cette activité, représente en 2015 près de 22 000 prêts annuels de documents originaux.

Aujourd'hui le CTLes apparaît comme l'une des bibliothèques de dépôt les plus dynamiques d'Europe. La particularité des missions de l'établissement, mais aussi son investissement dans le programme « *European print initiatives collaboration (EPICo)* » <http://www.varastokirjasto.fi/epico/> ont très certainement compté dans la décision de retenir la candidature du CTLes comme organisateur de la conférence qui se tiendra à Paris l'an prochain.

Pour l'organisation de cette manifestation, le CTLes était en concurrence avec les villes suivantes : Aalborg (Danemark), Alexandrie (Égypte), et Prague (Rép. Tchéque).

## **1.2. Les conférences IFLA-ILDS**

L'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) est une fédération internationale qui représente les intérêts des bibliothèques, des services d'information et de leurs utilisateurs, ayant la forme associative.

Fondée en 1927, elle est constituée de :

- 5 divisions regroupant des sections et des groupes d'intérêt spécial, gérés par des conseils d'administration élus pour 3 ans parmi les représentants des institutions et associations membres de l'IFLA.
- 6 programmes spécifiques placés sous la responsabilité directe de l'IFLA.

Elle organise chaque année un congrès plénier sur un continent différent au mois d'août et des conférences propres à chaque section.

Les conférences IFLA-ILDS sont organisées conjointement par la section *Document Delivery and Resource Sharing* de l'IFLA et un établissement au sein du pays hôte.

Ces conférences sont organisées tous les deux ans. Les trois dernières éditions ont eu lieu aux États-Unis, à Chicago <http://www.ilds2011.org/index.html>, en Chine, à Pékin et en Turquie, à Istanbul <http://meetings.ankos.org.tr/ilds2015/>.

La manifestation s'adresse à un public international composé principalement des dirigeants des bibliothèques nationales et universitaires étrangères.

En termes d'audience, ces conférences réunissent entre 100 et 200 participants.

Les programmes scientifiques des conférences sont réalisés par le comité directeur de la section *Document Delivery and Resource Sharing* de l'IFLA.

### **1.3. La 15<sup>e</sup> Conférence IFLA ILDS**

Organisée à la BULAC <http://www.bulac.fr/> du 4 au 6 octobre 2017, la 15<sup>e</sup> Conférence IFLA ILDS aura pour thème : « *No Library Left Behind: Cross-Border Resource Sharing* »

Cette conférence représente une véritable opportunité pour valoriser les missions du CTLes dans le domaine de la mutualisation des ressources et dans son rôle d'opérateur national du prêt entre bibliothèques. ***En raison de l'organisation de cette manifestation internationale, le CTLes n'organisera pas en 2017 la 8<sup>e</sup> édition de ses journées professionnelles.***

### **1.4. Déroulement de la manifestation**

Un site dédié <http://www.ilds2017.org> permettra de visualiser la construction du programme scientifique. Le site, qui est désormais accessible, est mis à jour progressivement.

## **2. Financement de la manifestation :**

### **2.1. Formules de soutien financier et modalités d'intervention des partenaires**

Le CTLes propose trois modalités de parrainage :

- Pour une participation financière de **3 000€ HT, soit 3 600€ TTC**,
  - Réaliser une intervention d'une durée de 15 minutes à la tribune, inscrite au programme des journées ;
  - Disposer d'une table dans l'espace où se tiendront les buffets, apéritifs et pauses café, afin de présenter les prestations offertes par votre entreprise ;
  - Joindre au dossier de présentation réalisé par le CTLes une documentation relative à l'entreprise et faire figurer le logo sur le site web de la conférence.

- Pour une participation financière de **2 000€ HT, soit 2 400€ TTC**,
  - Disposer d'une table dans l'espace où se tiendront les buffets, apéritifs et pauses café, afin de présenter les prestations offertes par votre entreprise ;
  - Joindre au dossier de présentation réalisé par le CTLes une documentation relative à l'entreprise et faire figurer le logo sur le site web de la conférence.

- Pour une participation financière de **1 500€ HT, soit 1 800€ TTC**,
  - Assister à notre manifestation :  
(séances plénières et évènements culturels) ;
  - Joindre au dossier de présentation réalisé par le CTLes une documentation relative à l'entreprise et faire figurer le logo sur le site web de l'entreprise.

## 2.2. Frais de participation

Les frais de participation à la conférence qui sont versés par les établissements qui envoient des représentants doivent permettre, au même titre que le support financier des entreprises, de soutenir l'ensemble des charges destinées à soutenir l'organisation du congrès et la réalisation de son programme.

Les tarifs sont les suivants :

Inscriptions jusqu'au 31 mai 2017 :

- Membres de l'IFLA : 360€ TTC
- Non membres : 420€ TTC

Inscriptions du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2017 :

- Membres de l'IFLA : 420€ TTC
- Non membres : 450€ TTC

## 2.3. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est calculé sur la base de 100 participants et sur une prévision de recettes émanant des entreprises de 9 500€ HT.

RECETTES	PRIX HT	PRIX TTC
Inscriptions	30 000€	36 000€
Sponsorship	9 500€	11 400€
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>39 500€</b>	<b>47 400€</b>

### DÉPENSES

#### Évènements sociaux

Réception d'accueil		1 500€
Apéritif à la BnF		1 500€
Dîner de gala		20 000€
<b>Total pour les évènements sociaux</b>		<b>23 000€</b>

**Repas de midi (4,5,6 octobre) 2 900€**

**Pauses café 2 100€**

**Location de bus 8 000€**

**Goodies 2 000€**

**Site internet 1 500€**

**TOTAL DÉPENSES 39 500€**

<b>EXCÉDENT/DÉFICIT</b>	<b>0 €</b>
39 980 – 39 980 = 0	0€

### **3. Convention avec l'IFLA :**



#### **AGREEMENT**

Regarding the organisation of the IFLA Interlending and Document Supply Conference 2017

The International Federation of Library Associations and Institutions (herein IFLA),  
represented by:  
Gerald Leitner, Secretary General

And

The Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (herein CTLes),  
Represented by:  
Jean-Louis Baraggioli, Director

Hereinafter referred to as Party or Parties, have entered into agreement on the following:

1. The CTLes undertakes to organise the 15th IFLA Interlending and Document Supply Conference 2017 under the parameters as outlined in Annex 1. The conference will be held in Paris, France.
2. The CTLes is responsible for securing all conference funding and the financial management of the Conference, including underwriting the liability for any loss incurred by the Conference; IFLA does not provide financial assistance and is not liable in any way for any loss incurred by the Conference.
3. The CTLes is responsible for the overall logistical organisation and management and staging of the conference. The congress programme is determined by the IFLA Document Delivery and Resource Sharing Section in consultation with Host Organisation. Host Organisation should also appoint a liaison person for the IFLA Section to liaise on room set-up requirements.
4. The CTLes understands and agrees that this agreement is not intended to give the CTLes, as independent organisation, authority to bind IFLA to any contracts with or commitments to any third parties unless specifically authorized in writing by IFLA. Unless so authorized by IFLA, IFLA will not be liable in any respect for acts, or any contracts, commitments, promises or representations made by Host Organisation. Host Organisation agrees not to represent to any third party that it has such authority to bind IFLA or that any Host Organisation employee is an employee of IFLA.
5. The CTLes agrees to defend, indemnify and hold IFLA harmless from any claims, suits, damages and expenses asserted against or incurred by IFLA arising out of or relating to the negligent or intentional acts or omissions of Host Organisation, its employees or contractors and/or breach of Host Organisation obligations.
6. IFLA shall receive eighty per cent (80%) of any net surplus of the conference. This sum will be by IFLA held to be applied to attendance grants for future IFLA sponsored interlending and document supply conferences.
7. The conference fees shall be set according to IFLA's Principles for setting registration fees, see appendix 2.

\_\_\_ / \_\_\_

8. The IFLA name and logo should be used on all materials in the formats/styles as set out at <http://www.ifla.org/press-and-promotion/logos/ifla/downloads>. The official name of the event is 'the IFLA Interlending and Document Supply Conference 2017.
9. The CTLes agrees that up to three (3) delegates, representing IFLA HQ and/or the IFLA Document Delivery and Resource Sharing Section can receive a free registration.
10. IFLA will make an amount of up to 6,000 Euro (six thousands Euro) available towards attendance grants including registration fees, with a priority for participants from developing countries and emerging economies. The selection of the beneficiaries will be organised by the IFLA Document Delivery and Resource Sharing Section in cooperation with IFLA HQ. The CTLes shall provide assistance with delegate visa questions upon request.
11. The CTLes shall set-up and maintain a website in English for the ILDS conference. This website should link to the IFLA website.
12. The CTLes shall send a full report on the ILDS conference to IFLA no later than 31st of January 2018.  
This report shall include:
  - full report on registration statistics, including a list of participants
  - full report on company presentation statistics
  - audited financial report, including a surplus/loss statement and a statement on the amount that will be donated to IFLA as per clause 6.

IFLA  
P.O. Box 95312  
2509 CH The Hague  
Netherlands

Signature

\_\_\_\_\_  
Gerald Leitner  
Secretary General

Date:  
\_\_\_\_\_

The CTLes  
14 avenue Gutenberg  
Bussy Saint Georges  
77607 Marne la Vallée cedex 3

Signature

\_\_\_\_\_  
Jean-Louis Baraggioli  
Director

Date:  
\_\_\_\_\_

Enclosures: Appendix 1 – ILDS Conference Parameters  
Appendix 2 - Principles for setting registration fees IFLA WLIC

\_\_\_/\_\_\_

## Appendix 1 – ILDS Conference Parameters

### ***Venue Requirements***

Main Conference Hall including AV equipment (PC with internet connection, a projector and sound system)	200 seats
Registration area	
Exhibition area	with space for 5 tables
Lounge area for coffee breaks & lunch	

### ***Registration fee***

The ILDS registration fee has traditionally included all coffee breaks, lunches, and social events/dinners for the conference. Typically the conference is 2.5 days in length, so only the dinners on the 2 full-length days have been included.

The “Principles for setting registration fees IFLA WLIC” apply to setting fees for ILDS, see appendix 2.

— / —

## **Appendix 2 - Principles for setting registration fees IFLA WLIC**

At its April 2010 meeting the Board endorsed the principles for setting the registration fees as recommended by the Congress Advisory Committee:

1. A guiding principle for the registration fee is equity. In this IFLA must consider the capacity to pay by the majority of delegates and how this assists the sustainability and affordability of the congress. This needs to be balanced with the capacity to attend (equity) and this can be assisted by IFLA for example through making funds available from the Stichting IFLA Foundation (SIF) for grants.
2. As a general principle the fee should be increased annually and the level of increase be based on the 'broad' inflation rate.
3. As a general principle the differential between members and non-members should be significant enough to provide the incentive to join IFLA.
4. The proposed registration fees should be reviewed by the Finance Committee before being presented to the Governing Board.\*
5. The CAC notes that VAT will need to be considered on an individual congress basis.
6. The CAC emphasizes to the Governing Board the importance to IFLA of achieving a break-even or surplus result from each congress as surplus funds are directed, through the SIF, towards projects and other opportunities that benefit the wider membership and world library community. Alternatively, any loss in a congress would limit these opportunities for members.

\*These principles were designed for the IFLA World Library and Information congress. In the case of the ILDS Conference, the proposed fees shall be reviewed by IFLA Headquarters and the Document Delivery and Supply Section.

\_\_\_/\_\_\_

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur :

1. L'approbation des tarifs présentés et relatifs à l'organisation de la manifestation.
2. L'adoption du budget prévisionnel de la manifestation.
3. La signature par le CTLes de la convention relative à l'organisation de la 15<sup>e</sup> Conférence IFLA-ILDS.